



Austérité salariale

Comment bien gérer son budget ?



Le 31 mai 2024 la direction s'est fendue d'un communiqué pour le moins étonnant et provocateur.

En effet alors que les salariés ont vu leur pouvoir d'achat baisser de 10% en trois ans, alors que la CGT demande depuis des années des mesures générales dignes de ce nom, alors que les élus, lors des comités salaire, pointent sans grand succès les problèmes des salariés, la direction pense utile de proposer un webinaire intitulé : « *vers un meilleur équilibre financier* ».

Quel sens de l'à-propos !

Comme le disait l'humoriste Coluche : « *Écrivez-nous de quoi vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer.* »

Nul doute, qu'en matière de budget et d'économies, la direction a plein de conseils à donner, elle qui lance des tas de projets (restructurations diverses et variées, fusion, holding, etc.) sans en avoir les moyens, en réduisant ses charges (essentiellement en s'attaquant aux effectifs en interne), tout en garantissant 5 ans de financement sur à la production privée (2,5Md€), sans tirer les leçons des surcoûts liés aux contentieux ni à la dégradation de la santé des salariés, etc.

La CGT met en garde la direction sur les effets de sa communication. Il ne faudrait pas que le décalage soit trop criant avec la réalité du quotidien, à l'heure où les efforts importants des salariés sont insuffisamment et inéquitablement récompensés.

Pour que les salariés puissent aller « *vers un meilleur équilibre financier* » nous proposons une augmentation générale des salaires de 10% effective au 1^{er} janvier 2024, et l'élimination des disparités salariales, notamment en ce qui concerne l'égalité hommes/femmes.

Nos élus sont à la disposition de la direction pour discuter du calendrier de mise en place de ces mesures qu'elle semble presque appeler de ses vœux à travers son communiqué.

Les salariés ont besoin d'un salaire digne, pas de savoir comment gérer leur appauvrissement.

Comme elle l'a fait jusqu'ici, la CGT continuera à défendre coûte que coûte une mesure générale digne de ce nom au moment de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires.

Paris, le 4 juin 2024